

Inventaires complémentaires de zones humides

Commune d'Emagny

Rapport



Milieux naturels et biodiversité

Milieux naturels et biodiversité
Politiques de développement durable
Concertation et formation
Énergie et climat
Aménagement





Inventaires complémentaires de zones humides

Commune d'Emagny

Rapport

Rédaction : Jérémie SCAGNI
Inventaires terrain : Jérémie SCAGNI
Cartographie : Ludivine Chenaux
Relecture : Eric BOUCARD



MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
111 rue du 1er Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tél : 04.78.03.18.18
Fax : 04.78.03.71.51
agence@mosaïque-environnement.com

Sommaire

I.A. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE.....	1
I.B. LOCALISATION DU SITE ET PERIMETRE DU PROJET.....	1
I.C. METHODOLOGIE	1
I.C.1. Critères de végétation	2
I.C.2. Critères pédologiques.....	3
I.D. RESULTATS	5
I.E. LIMITES DE LA METHODE	6
I.F. CONCLUSION.....	1

I.C.1. Critères de végétation



La méthodologie de délimitation de zones humides a été basée dans un premier temps **sur des critères relatifs à la végétation**

végétales (cf. carte 2 ci-dessous). Il ne va sans dire que la période actuelle pour effectuer des relevés de terrain de v

nous avons tout de même pu caractériser les communautés végétales (appelées également

manière suffisante pour réaliser ce diagnostic.

Photo 1 : Culture, habitat qualifié de potentiellement humide

Cette carte des habitats (cf. carte 2) a été comparée ensuite à la liste des habitats considérés comme classés « H » pour humides sont des habitats caractéristiques de zones humides. Les habitats classés comme « P des espèces végétales ou des sols est nécessaire pour confirmer le statut ou non de la zone humide.

des habitats inventoriés sont classés en « pro parte » (Code Corine biotope (CB) = 81 ; 84.2 ; 87.1 ; 82.1 ; 86)

pédologiques pour confirmer ou infirmer le statut « levés pédologiques dans ces habitats, nous avons observé les indices de végétation « hygrocline

humide. ne peut éventuellement être

une végétation mésophile adventice était présente sur la majorité des parcelles : *Veronica arvensis*, *Stellaria media*, *Galium mollugo*, *Vicia sepium*

Au niveau de la friche (CB :87.1)

hygrocline et lorsque la végétation traduisait au contraire un sol plus sec (*Sanguisorba minor*, *Ranunculus bulbosus*

ont tout de même été réalisés pour confirmer le caractère non humide de ces parcelles.

Les relevés de terrain ont été effectués le 24 janvier 2013.



Photo 2 : Prairie temporaire, habitat classé en zone humide sur une faible surface par sondage pédologique.

I.C.2. Critères pédologiques

m de profonde
profondeur.

0 cm de

Sur le secteur qualifié de zone humide, des traits rédoxiques ont en effet été observés à moins de 25 cm

héma des sols de zones (classement GEPPA) sont donc considérées comme des zones humides.

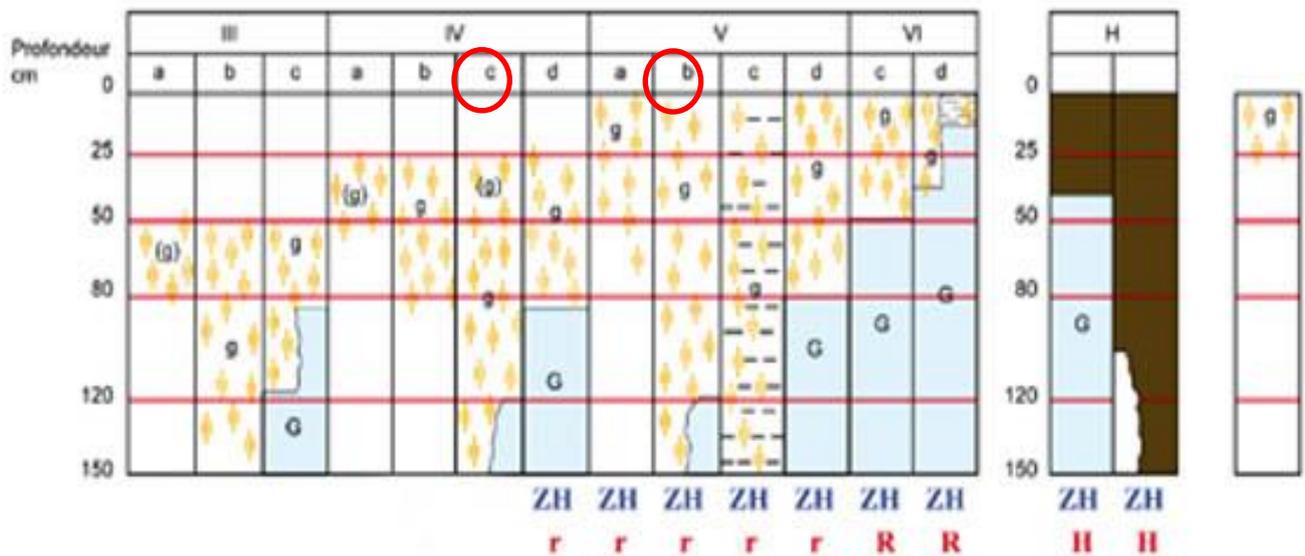
es ont été observés après 25 cm (entre 25 et 50 cm de 80 cm) servé après 80 cm de profondeur. En conséquence, il

de type IVc humide. Enfin sur un secteur,

par la loi comme un sol caractéristique de zone

Sur la majorité des secteurs, l'entre 0 et 60 cm ce qui est caractéristique des sols non humides. leur classement dans le tableau GEPPA figure en annexe.

Le tableau suivant ext^{er} octobre 2009 permet de situer les types de sols de zones humides en fonction des observations de terrain.



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H** Histosols **R** Réductisols
- r** Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)



Photo 3 : Relevé à la tarière en zone humide avec traces d'oxydoréduction.

I.E. LIMITES DE LA METHODE

une végétation de friche est présente (CB 87.1). Cet habitat étant classé en « pro parte », a dû au niveau pédologique. Au niveau floristique, seule *Potentilla reptans* té aucune autre espèce à tendance h . Il faut également noter la présence espèces à affinité plutôt sèche comme *Sanguisorba minor*, *Ranunculus bulbosus* ou *Thymus groupe pulegioides*.

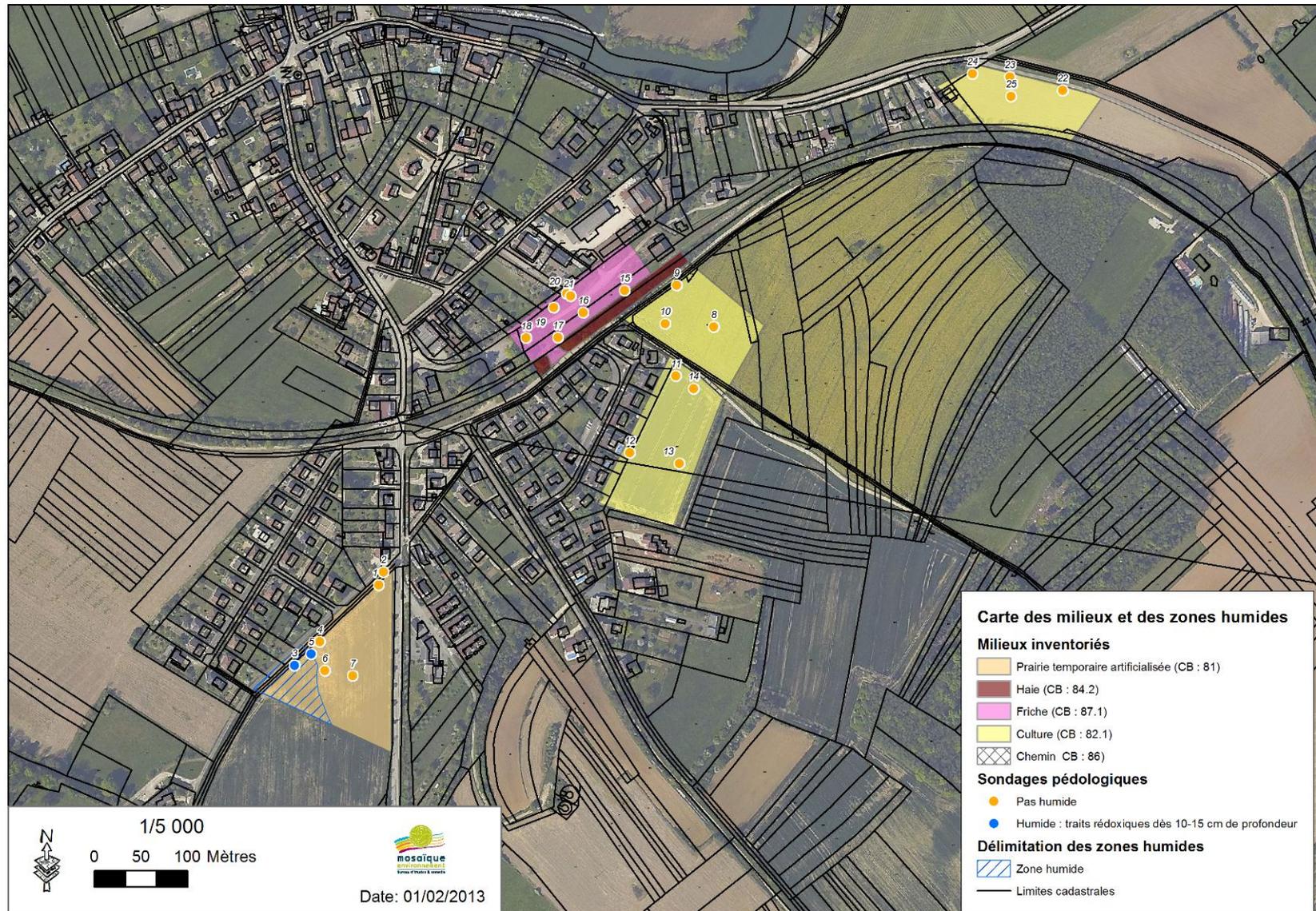
Cette zone peut donc être considérée comme non humide mais des sondages pédologiques ont été réalisés réalisés correctement. remblais ont empêché le carottage au-delà de 25 cm sur plusieurs sondages. Ceci dit, il a été possible de réaliser un sondage pédologique sur un sol non remblayé

-delà.

onc bien
extrapolation, nous pouvons donc considérer toute la parcelle en zone non humide.



Photo 5 : Traces de remblais et cailloux en noir empêchant un carottage plus en profondeur



Carte 2 : Carte des habitats naturels et semi-naturels, des relevés pédologiques et de la zone humide

I.F. CONCLUSION

on de 22 relevés pédologiques, une seule zone humide a été inventoriée parmi la totalité des parcelles à urbaniser. Elle est constituée prairie temporaire. Des relevés pédologiques ont permis (traces rédoxiques) dès 10-15 cm parcelles humides.